

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024-64

Le 10 décembre 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (15) : M. GAILLARD, M. SEQUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, M. BELIN, Mme CHAHABIAN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8) : M. ALDEBERT à M. DUPUIS, Mme ETEVE à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à Mme MARCHAND, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, M. JOUBERT à M. BELIN, Mme FERRAND à M. SEQUELA.

ABSENTS (4) : M. CARDIN, Mme MAURIN, M. MALLET, Mme SANTANACH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

DEROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE DANS LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2025

Vu la loi Macron du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » a modifié la plupart des dérogations au principe du repos dominical, notamment la dérogation dite « des dimanches du maire » qui donne au maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés pour 12 dimanches (sachant qu'au-delà de 5, l'avis de Nîmes métropole doit être demandé), au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail,

Vu le code du travail et notamment les articles L 3132-3, L 3132-12 et L 3132-26, L 3132-27,

Considérant qu'en France, le principe du repos légal des salariés le dimanche, constitue à la fois un acquis social et une règle d'ordre public prévu par le code du travail,

Considérant également que le principe du repos dominical connaît plusieurs types de dérogations qui permettent d'accorder le repos hebdomadaire un autre jour que le dimanche, des dérogations permanentes, des dérogations fixées par le préfet et des dérogations fixées par le maire,

Considérant que l'application de cette dérogation est soumise à des obligations légales et notamment à l'avis du conseil municipal avant le 31 décembre de l'année précédente,

Considérant la demande potentielle de certains commerces de détails pour ouvrir certains dimanches en 2025 à Bouillargues,

Entendu l'exposé du rapporteur, M. Maurice GAILLARD, Maire,

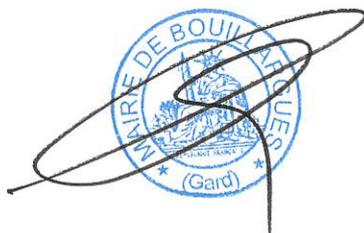
**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

- De donner un avis favorable sur les dates pouvant permettre au Maire de donner une dérogation à la fermeture le dimanche aux commerces de détail, les :
 - o dimanche 7 décembre 2025
 - o dimanche 14 décembre 2025
 - o dimanche 21 décembre 2025

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de

La réception en Préfecture le : 11/12/24
Affiché/publié le :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2464DEL**
Objet : **Dérogations au principe du repos dominical accordées par le Maire pour l'année 2025**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 6.4 - Autres actes réglementaires
Identifiant unique : 030-213000474-20241211-2464DEL-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20241211-2464DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	899 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2464DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20241211-2464DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	144.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2024 à 16h22min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2024 à 18h13min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2024 à 18h17min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2024 à 18h17min29s	Reçu par le MI le 2024-12-11